

D. O. M. S.

Feliciff. memoria Illustriffimi Domini  
JOAN. BAPTIST. PALLAVICINO  
Patribus Januensis sepultus in Capellæ no-  
stræ infirmaria, instituit fundato per suum  
testamentum annuo reddito 300. florenorum  
anniversarium, pro æterna requie animæ suæ,  
in nostra Ecclesia quotannis celebrandum per

IX. dies continuos, incipiendo a 2. Junii,  
quibus diebus singulis obligantur omnes Reli-  
giosi Sacerdotes sacrum facere pro refrigerio  
animæ ipsius, & diebus singulis recitare unum  
officium defunctorum, fratres enim Choristæ,  
& donati dictis diebus Deum exorare ut æter-  
na requiescat in Pace. Obiit 2. Junii M. DC  
LXV.

## LA CHARTREUSE d'Anvers.

**L**A *Chartreuse* qu'on voit aujourd'hui  
si magnifiquement bâtie dans la  
ville d'Anvers, fut fondée au tems de  
*Charles le Hardi*, assez près de Bois-le-  
duc, l'an 1471. en premier lieu à *Eyc-  
kendouck*, ensuite à *Vucht*. Quelques  
années auparavant, savoir en 1453.  
*Mahomet* Empereur des Turcs, avoit  
détruit l'Empire des Grecs, par la Pri-  
se de Constantinople leur Capitale. Le  
Duc *Charles* nommé ci-dessus, voulut  
conserver la memoire de *Ste. Sophie*,  
que l'on révéroit dans la superbe Cathé-  
drale de Constantinople. Pour cet effet  
ce Prince ordonna que la nouvelle Char-  
treuse prendroit le nom de cette sainte,  
à qui il fit dédier l'Eglise. Après la  
prise de Bois-le-Duc par les Etats Ge-  
neraux des Provinces Unies, les Char-  
treux se réfugièrent à Anvers vers l'an-  
née 1632, où ils retinrent le nom de  
leur Patronne. Ils se servent à present de  
leur premier sceau, qui est chargé de  
l'effigie de notre Sauveur, avec cette  
Legende en lettres Gothiques, *Sauvés  
nous éternelle Sofie*.

On doit avertir le Lecteur que le  
Temple de *Ste. Sophie* de Constantino-  
ple fut fondé par *Constantin-le-Grand*  
en l'honneur de Dieu très Bon & très  
Grand, & qu'il ne fut point mis d'abord  
sous l'invocation de *Ste. Sophie*. On  
célèbre dans l'Eglise Romaine la fête  
de cette Patronne le 1. d'Aout. Elle fut  
la mere des Saintes Vierges *Foi*, *Espe-  
rance*, & *Charité*, qui souffrirent le  
martire sous l'Empire d'*Hadrien*; au se-  
cond siecle de l'Ere Chrétienne. *Simon  
Métaphrasse* a écrit leurs vies.

On garde dans le trésor de la Char-  
treuse d'Anvers l'Original de la requête,  
qui fut présentée au Duc *Charles le Har-  
di*, pour en obtenir la permission d'éta-

blir ces Religieux. On la trouve dans  
le Marquisat du St. Empire de Mr. le  
Baron le Roy, pag. 45. & 46. Au dos de  
cette Requête le Duc *Charles* écrivit  
ces mots, *Soit comme il est requis en l'hon-  
neur de Ste. Sophie de Constantinople*.

On garde aussi dans le même Trésor  
les Lettres patentes de ce Duc, & on  
les trouve imprimées dans le dit Livre du  
*Baron le Roy*, qui les a copiées suivant  
l'Original.

Au reste on trouve dans les Titres  
du susdit Monastere que le Chanoine,  
qui n'est point nommé dans la Requête  
susdite, s'apelloit *Ludolfe vande Wa-  
ter*; & que dans le nombre des princi-  
paux bienfaiteurs de cette Chartreuse,  
se trouvent *Arnout de Herlaer*, Cheva-  
lier, & sa femme *Adeleide Piecks*. Ces  
circonstances n'ont pas été ignorées par  
*Aubert le Mire* dans son Livre de l'O-  
rigine des Monasteres des Chartreux  
établis dans l'Univers Chap. II. imprimé  
in octavo à Cologne en 1609: Elles  
sont aussi rapportées par *Arnou Raiffus*  
dans ses origines des Chartreuses, im-  
primées à Douay l'an 1631. in quarto.  
Enfin on peut ajouter à la gloire de ce  
Monastere que le fameux *Denis Rickel-  
ius*, cet incomparable Docteur mistique,  
a gouverné le premier cette Maison.

Pour ce qui regarde l'Institut & la  
Règle de cet Ordre, on ne peut rien  
dire qui lui fasse plus d'honneur, que  
sa persévérance à conserver depuis tant  
de siècles dans la dernière rigueur la  
discipline & maniere de vivre ordonnées  
par son Fondateur, ce qui le distingue  
particulièrement de tous les autres Ordres  
Religieux, qui ont été ou qui subsistent  
encore dans l'Eglise Romaine.

Le lecteur ne sera pas fâché que nous  
ajoutions ici quelques particularitez de  
l'ori-

l'origine de cet Ordre Religieux.

Cet ordre à pris naissance dans l'onzième Siècle. Son premier Couvent fut la grande Chartreuse, située sur une montagne, où l'on ne voit qu'un vaste desert, & un bois très épais, auprès de Grenoble en Dauphiné, l'une des Provinces du Royaume de France. *St. Bruno* reçut cet endroit de *St. Hugon* Evêque de Grenoble, & y établit sa retraite, avec ses Compagnons de penitence l'an 1084, comme on l'apprend dans sa vie écrite par *Laurent Surius* au 6. d'Octobre. Le Prieur de cette maison est le Chef & General de tout l'Ordre des Chartreux. C'est dans cette Chartreuse que se tiennent tous les ans les Chapitres généraux. Nous finirons par le detail que nous donne, au sujet de cet Ordre *Laurent de Liege*, qui florissoit en 1190. il s'exprime ainsi. *La Regle des Chartreux, qui n'a point de pareille dans le monde Chrétien, a été instituée par Bruno. Ce saint homme a imaginé une maniere de vivre, inconnue jusqu'à lui. Elle apprend à des mortels, embrassez des liens de la chair à surmonter les desirs charnels; elle les rend sur terre semblables aux Anges, par la pureté de leurs mœurs; elle imite parfaitement la rigoureuse penitence de St. Jean Baptiste & de St. Paul Hermite dans leurs deserts. Tant de vertus, qui distinguent ces Anachorètes, doivent les faire regarder comme des hommes extraordinaires, qui rétablissent la nature humaine dans sa première perfection. Semblables aux Aigles, ils ne quittent point de vuë le Ciel, dont ils nous montrent la route infallible.*

*Epitaphes & Inscriptions sepulchrales dans l'Eglise des Peres Chartreux à Anvers.*

Epitaphe contre la muraille dans l'Eglise.

ANNA-MARIA VAN DEN BERGH  
uxor piæ memoriæ D. Anthonii Benedicti  
van Woonfel, in memoriam filii sui JOANNIS  
ANTHONII Ao. 1706. per 9. menses hoc in  
Conventu Novitii emeriti, qui diem clausit  
extremum 17. Januarii 1707.

R. I. P.

Tom. II. Part. I.

Epitaphe contre la muraille au circuit du Cloître.

Hic jacet FRANCISCUS BERNARDUS  
LE ROY natus Sacri Imperii Baro, qua dignitate ejus avus à Cæsare honoratus fuit.  
Obiit 28. Octob. 1678.

*Inscriptions sur les Verrieres au circuit du Cloître.*

Inscription avec armoiries.

D. O. M.

Nob. D. LUDOVICUS VAN COLLEN, Toparcha de Broechem, Oelegem, Burcht &c.

Et D. MARGARETA HELLINCX ejus Conjux, Ao. 1683.

Autre Inscription avec Armoiries.

Nobilis D. JOANNES HELLINCX.  
Et D. MARGARETA GOMPAER  
ejus conjux, Leodienfis 1679.

Autre Inscription avec armoiries.

Nobilis D. MICHAEL HENRICUS DE ROSEN, Supremus justitiæ Civitatis & patriæ Leodienfis Scabinus, ad Status & Ordines ejusdem patriæ Deputatus perpetuus, Dominus temporalis de Chintres. Et D. HELENA HELLINCX ejus conjux 1679.

Autre Inscription avec armoiries.

Adm. Reverend. Dominus D. FRANCISCUS DINGHENS J. U. D. Prothonotarius Apostolicus, D. de Westdorp, Cathedralis Ecclesiæ Antverp. Decanus.

Autre Inscription

Broeder JAN VANDER LINDEN Pater van de Cellebroeders, Provinciael van Brabant ende Ridder van Jerusalem.

Autre Inscription avec Armoiries.

D. O. M.

Divo Brunoni dedicat consecratque  
S. P. Q. Wafianus 1618.

Autre Inscription.

GASPAR CHARLE honestus vir, Eduardi Charle, & Catharinæ Adriaensens van Duvelande filius natus major, in devoti animi signum H. M. DD. 1674.

Autre Inscription.

Nu

D.

D. THEODORUS FABRI  
Benefactor Carthusiæ Antverpiensis.

Autre Inscription avec armoiries.

D. BALTHASAR & JOAN. PHILIPPUS  
DES CORDES fratres, filii D. Joannis Caroli des Cordes, Equitis aurati, Toparchæ & Advocati de Wichelen, & Cherscamp, Toparchæ de Rcech, Waerloos, Hoobergen, & D. Elifabethæ de Robiano D. Balthazaris Supremi Finantiarum Thesaurarii fil: PP.

Autre Inscription avec armoiries.

Messire JEAN JACQUES D'ITRE DE CASTRE, Chevalier, Baron de Boutersem, Seigneur de Boonheyde, Butseele, Obbergen, Ravestein &c. Et D<sup>e</sup>. ANNE ADOLPHINE T'SERCLAES, Baronne de Boutersem, Dame des dicts lieux.

Autre Inscription avec armoiries.

R. D. ROBERTUS SWERTIUS S. T. L. Canonicus & Pastor Cathedralis Ecclesiæ.

Autre Inscription avec armoiries.

D. GUILIELMUS LE COMTE, Toparcha de Liere & Roofendael.

D. ANNA CATHARINA BROUCKMAN conjuges.

Autre Inscription avec armoiries.

Fragilem hanc memoriam stabili ac firmo affectu Divo Brunoni posuit R. D. GABRIEL DYCK S. T. L. Ecclesiæ Collegiæ Sancti Jacobi Antv. Canon. ibidem Coenobii Vallis Divæ Margaretæ Congregationis Victorinæ sub Regula St. Augustini Confessarius 1695.

Autre Inscription avec Armoiries.

Adm. R. ac Ampliff. D. D. DAVID VANDER MEYE J. U. L. Prothonotarius Ap<sup>l</sup>icus, Pastor ac Archipresbiter Amstelodamensis, ac Beginassii Rector 1677.

Autre Inscription avec armoiries.

Perillustris ac RR. DD. GASPAR NEMIUS Episcopus Antverpiensis.

### LA MAISON DES CHEVALIERS DE L'ORDRE TEUTONIQUE autrefois à Anvers.

NOUS mettons au rang des lieux saints la Maison qui appartenoit autrefois dans cette ville aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique. On peut conjecturer que ces Religieux militaires y ont autrefois demeuré, par les Privilèges que les Souverains leur ont accordez. Et, pour laisser cette circonstance au jugement du Lecteur, on lui donne les traductions des titres, qui la concernent: en l'avertissant préalablement qu'il ne doit point être embarrassé d'y voir nommer seulement les Religieux, Commandeur, & Freres de la Maison de Ste. Marie de l'Ordre Teutonique à Coblentz, parce qu'on n'y a designé que la Commanderie, à laquelle les autres sont subordonnées, comme au Chef de l'Ordre dans ce pais, ce qu'il comprendra aisément par cet éclaircissement: la Maison d'Anvers depend de la Commanderie de Pitfenbourg à Malines, & celle-ci est sous la juridiction du Bailliage de Coblentz.

JEAN par la Grace de Dieu, Duc de

Lothier & de Brabant à tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Vous faisons savoir que, pour le salut de notre ame & celle de nos Prédécesseurs; nous liberons, quitons, & déclarons quites à perpetuité les Freres de l'Ordre Teutonique en Allemagne, de tous impôts, péages, contributions, & droits, que lesdits Freres ont eu accoutumé de nous payer jusqu'à présent pour tous les vaisseaux & vins envoyez à leur Commanderie d'Anvers. Voulant que lesdits Freres, ou leurs Commissaires, ayent un libre passage pour aller & révenir, sur toutes les rivières de nôtre dépendance, par où ils voudront faire voiturer leurs effets. Donné l'an de Notre Seigneur 1280. le Samedi après l'Assomption.

A ces lettres pendoit le grand sçeau du dit Duc, imprimé sur la cire jaune, & attaché à un cordon de soye rouge. On le voit encore en entier dans le trésor de la Commanderie de Pitzenbourgh à Malines. Le Commandeur de cette Maison Goswin, libre Ba-